



**COMITÉ  
VENDÉE**



# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SENIORS et SENIORS PLUS

# 2022

# SOMMAIRE

- Calendrier départemental des championnats Seniors par équipes 2022
- Règlement Seniors Plus 2022.
- Calendrier départemental Seniors Plus 35 ans et 45 ans
- Calendrier départemental Seniors Plus 55 ans et 65 ans
- Calendrier administratif
- Inscription et validation de l'engagement de votre équipe
- Saisie de la fiche équipe
- Délais de qualification
- Statut sportif d'un joueur
- Saisie de la feuille de match

# Calendrier départemental SENIORS 2021/2022

**7 rencontres en aller simple pour toutes les divisions :**

- **J1 : Dimanche 10 octobre 2021**
- **J2 : Dimanche 7 novembre 2021**
- **J3 : Dimanche 21 novembre 2021**
- **J4 : Dimanche 5 décembre 2021**
- **J5 : Dimanche 9 janvier 2022**
- **J6 : Dimanche 23 janvier 2022**
- **J7 : Dimanche 27 février 2022**

# Règlement Seniors Plus 2022

- Le règlement applicable à ce Championnat est celui du Championnat par équipes de la Ligue 2022 consultable sur le site de la Ligue des Pays de la Loire (1).
- Ce document spécifique complémentaire ne précise que les articles différents de ceux du règlement de
- référence ou en rappelle les points importants (2).

**Chaque capitaine doit être en possession de ces 2 documents, doit les avoir lus et les faire connaître à ses équipiers.**

## Calendrier départemental Seniors Plus 35 ans et 45 ans

### Format des rencontres pour toutes les catégories Seniors Plus :

- 3 simples et 1 double à 3 joueurs minimum.

### Format des matchs :

En senior 35 et 45 les simples se jouent en format 1 (3 sets à 6 jeux avec jeu décisif à 6/6), et les doubles se jouent en format 2 (2 sets à 6 jeux avec avantages, et super jeu décisif à 10 points si 3ème set).

### • 7 rencontres en aller simple (en fonction du nombre d'équipes inscrites) :

- J1 : Dimanche 3 octobre 2021
- J2 : Dimanche 24 octobre 2021
- J3 : Dimanche 14 novembre 2021
- J4 : Dimanche 28 novembre 2021
- J5 : Dimanche 12 décembre 2021
- J6 : Dimanche 16 janvier 2021
- J7 : Dimanche 30 janvier 2021

## Calendrier départemental Seniors Plus 55 ans et 65 ans

### Format des rencontres pour toutes les catégories Seniors Plus :

- 3 simples et 1 double à 3 joueurs minimum.

En senior 55 et 65 les simples et les doubles se jouent en format 2 (2 sets à 6 jeux avec avantages, et super jeu décisif à 10 points si 3ème set).

- 10 rencontres en aller/retour (en fonction du nombre d'équipes inscrites).
- J1 : Dimanche 3 octobre 2021
- J2 : Dimanche 17 octobre 2021
- J3 : Dimanche 7 novembre 2021
- J4 : Dimanche 21 novembre 2021
- J5 : Dimanche 5 décembre 2021
- J6 : Dimanche 19 décembre 2021
- J7 : Dimanche 16 janvier 2022
- J8 : Dimanche 30 janvier 2022
- J9 : Dimanche 6 mars 2022
- J10 : Dimanche 20 mars 2022

## Calendrier administratif

**Du 15 juin au 12 septembre 2021 :**  
**Engagement de vos équipes sur ADOC :**



**Saisie des joueurs (obligatoire)**



**Saisie des capitaines (obligatoire)**



**Saisie des correspondants (obligatoire)**

## Inscription et validation de l'engagement de votre équipe

**Pour cette nouvelle saison 2022, les clubs devront inscrire leurs équipes (et non réinscrire). Votre équipe n'apparaîtra pas automatiquement sur ADOC.**

**La validation de l'engagement de votre équipe est indispensable, sans cela l'équipe du club ne pourra pas disputer le championnat.**

Il est à noter que la confirmation de l'engagement entraîne automatiquement un prélèvement de :

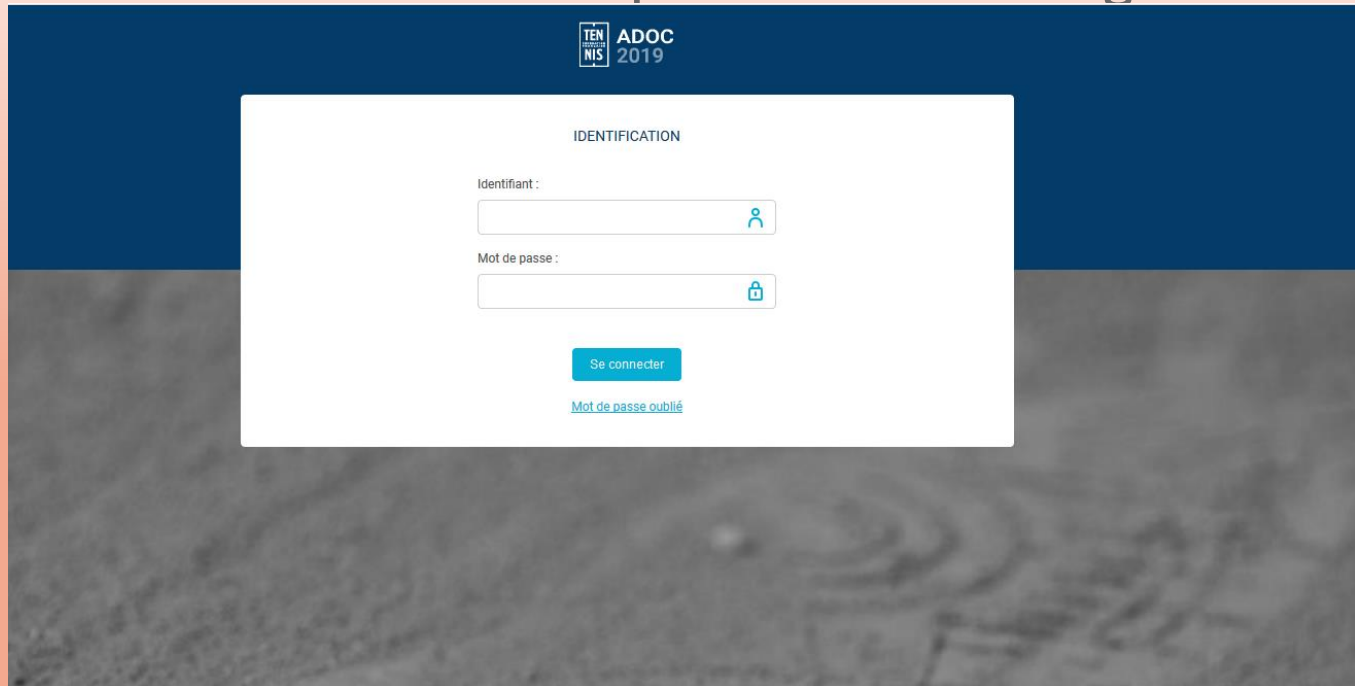
**110 € pour les équipes SENIORS et SENIORS PLUS,**

**50% de réduction aux clubs qui ont au moins une équipe Jeunes qui dispute effectivement un des championnats proposés (Art 11 RS Ligue)**

**Un mail vous sera adressé par le Comité pour vous indiquer le montant prélevé.**



## Etape 1 : Se connecter à ADOC en disposant des droits du gestionnaire



TEN ADOCS 2019

IDENTIFICATION

Identifiant :

Mot de passe :

Se connecter

[Mot de passe oublié](#)

## Etape 2 : Aller dans le module compétition et choisir l'onglet Par Equipes : Mes équipes

Configuration Adhérents Réservation Communication Licence Enseignement Gestion financière Produits / Charges **Compétitions**

Compétition - Par équipes : Equipes

**Equipes du club**

Millésime Sportif: 2020  
Statut d'engagement: --- Indifférent ---  
Fiche: --- Indifférent ---  
Niveau: --- Indifférent ---  
Sexe: --- Indifférent ---  
Categorie: --- Indifférent ---

Rechercher

2 éléments trouvés.

| LIBELLÉ HOMOLOGATION            | ENGAGEMENT | FICHE | DEB.  | FIN.  | N° | DIV. / POULE |
|---------------------------------|------------|-------|-------|-------|----|--------------|
| CHPT RGL SENIORS MESSIEURS 2020 | A saisir   | ♂     | 09/19 | 02/20 | 1  | REGIONALE 2  |
| CHPT RGL SENIORS DAMES 2020     | A saisir   | ♀     | 09/19 | 02/20 | 1  | REGIONALE 3  |

2 éléments trouvés.

Pour confirmer l'équipe ouvrir le crayon sur la gauche

Fiche

Joueurs

Officiels

Terrains

Confirmer engagement



Supprimer l'équipe

Equipe N°

1

Droits d'engagement réglés

Non

Engagement

A confirmer (du 06/05/2019 au 31/05/2019)

Prélèvement

Fiche

A saisir (du 06/05/2019 au 31/05/2019)

Modèle de balles

DUNLOP / Fort All Court

Correspondant

- Prélèvement automatique des droits d'engagement.
- Une fois la date limite de confirmation d'engagement des équipes passée, le Comité validera les équipes. Cette action déclenchera le prélèvement automatique des droits d'engagements (sur le même compte que celui des licences) .
- Les informations sur le prélèvement seront visibles dans l'onglet « Gestion Financière »
- Vous pouvez éditer une attestation de paiement
- Rubrique: Gestion financière – Suivi des prélèvements équipes – Rechercher : 2022

## SAISIE DE LA FICHE EQUIPE

- 1) OBLIGATION DE SAISIR LA LISTE DE VOS JOUEURS JUSQU'AU 12 SEPTEMBRE.**
- 2) OBLIGATION DE SAISIR LES RESPONSABLES JUSQU'AU 12 SEPTEMBRE** (*vous devez saisir manuellement les coordonnées du responsable, les licences 2022 n'étant pas toutes enregistrées, il n'y a pas possibilité de faire une recherche automatique à partir du numéro de licence*).
- 3) POSSIBILITE DE SAISIR LES CAPITAINES D'EQUIPES JUSQU'AU 12 septembre 2021.** Le capitaine doit être licencié dans le club sur le millésime de l'épreuve (*il ne pourra donc être saisi sur la fiche équipe qu'après validation de sa licence 2022*).

## Délais de qualification

Pour tous les joueurs classés en 2<sup>ème</sup> série, ainsi que pour les joueurs de **13** ans et moins classés en 3<sup>ème</sup> série, souhaitant quitter leur club, il est impératif de faire parvenir à la ligue le certificat de changement de club :

**Le 15 septembre 2021 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi**

**La date limite de qualification** (licence validée informatiquement) pour les Championnats par équipes 2022 est fixée à la veille de la 1<sup>ère</sup> rencontre, il sera possible, en cas d'oubli de valider la licence d'un joueur la veille de la J2, J3 etc.....

## Statut sportif d'un joueur

### Statut de « Joueur Equipe » (EQ) :

Tous les joueurs NC, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries ont le statut sportif de « EQ ».

Les joueurs de 2<sup>ème</sup> série, licenciés dans un club pendant une période ininterrompue ont le statut de « EQ » pour ce club :

- s'ils avaient le statut de « EQ » pour ce club l'année précédente ;
- ou s'ils ont disputé au moins un match pour ce club dans un championnat par équipes l'année sportive précédant l'année sportive considérée.

Les lettres « EQ » apparaîtront sur la licence.

Le classement à prendre en compte est le classement du joueur **au 31 août 2021**, donc le classement N-1 par rapport à l'année sportive considérée.

## Statut sportif d'un joueur

### Statut de « Joueur Nouvellement Equipe » (NvEQ)

Tout joueur de 2<sup>ème</sup> série (**au 15 septembre 2021**) licencié dans un club pour la 1<sup>ère</sup> année aura le statut « NvEQ ».

De plus, le joueur de 2<sup>ème</sup> série qui n'a pas disputé au moins un match par équipes pour le club dans lequel il est licencié pour une période ininterrompue, aura le statut de « NvEQ » pour ce même club.

Les lettres « NvEQ » apparaitront sur la licence.



**LICENCE - Statut ND – « Non déterminé » :**

Joueur qui n'a pas été licencié ou qui n'a pas joué pendant 3 ans et qui a été classé en 3ème série ou plus.

Pour rappel, un joueur dispose d'un classement « Non Déterminé » sur sa licence dès lors qu'il n'a disputé **aucun match de simple au cours des 3 années sportives précédentes**, que ce joueur ait été ou non, licencié durant cette période.

Les joueurs « ND » ne peuvent ni s'inscrire à un tournoi, ni figurer sur une composition d'équipe, même en double. Un message bloquant, indique au joueur qu'il doit contacter sa Ligue afin d'effectuer une demande de reclassement.

**Si vous êtes concernés, vous devez donc prendre contact avec le responsable du classement immédiatement, afin de régulariser la situation des joueuses ou des joueurs de votre club : Jean-Louis Poilane 06 73 50 68 54**

## Saisie de la feuille de match

La saisie de la feuille de match dans la Gestion Sportive est obligatoire. Elle doit être faite, par le club d'accueil, au plus tard à 22h, le dimanche de la rencontre.





**Christelle REQUILE en charge de la gestion des compétitions seniors plus et seniors**

**☎ 02.51.36.37.85**

**se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.**

**La Commission Sportive Départementale**

**Président: Gilbert POUZET 06.03.60.38.50**

**La Commission Départementale Seniors Plus**

**Présidente: Anne Marie ROUAS 06.83.14.45.83**